



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25054804***Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers**17 AVR. 2025**

Greffe Le greffier

N° d'entreprise : **1018.275.811**

Nom

(en entier) : **GROUPE SPIRLET**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **4800 Verviers, rue de Limbourg, 93-95****Objet de l'acte : Constitution d'une société anonyme dénommée "GROUPE SPIRLET" -
Nomination des administrateurs et du commissaire**

D'un acte reçu par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le 23 décembre 2024, enregistré au Bureau de Sécurité Juridique de Verviers le 24 décembre 2024, Référence ACP (5) Volume 000 Follo 000 Case 17889, et publié aux Annexes du Moniteur belge du 15 janvier 2025 sous le numéro 25006982 il résulte qu'il a été constitué une société anonyme sous la dénomination "GROUPE SPIRLET", inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro 1018.275.811, et que la société a immédiatement pris les décisions suivantes et procédé à la nomination des administrateurs et d'un commissaire, avec effet au 23 décembre 2024, comme suit :

« III. Désignation des administrateurs

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre :

Sont appelés à la fonction d'administrateur non statutaire,

1. La société à responsabilité limitée "FANCONSULTING", dont le siège social est situé à 4630 Soumagne, rue des anges 4, inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro 0755.530.921, représentée par Madame SPIRLET Fanny Brigitte Suzanne, née à Verviers, le vingt-huit janvier mille neuf cent quatre-vingt-trois, inscrite au registre national des personnes physiques sous le numéro 830128-052.82, domiciliée à 4630 Soumagne, rue des anges 4.

2. La société à responsabilité limitée "SPI INVEST", dont le siège social est situé à 4651 Battice, rue de Verviers, 73 D, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0753.825.305, représentée par Monsieur SPIRLET Jérôme Luc Eugène, né à Verviers, le premier octobre mille neuf cent quatre-vingt, inscrit au registre national des personnes physiques sous le numéro 801001-189.76, domicilié à 4651 Battice, rue de Verviers, 73D.

3. La société à responsabilité limitée "FELIX SPIRLET MANAGEMENT", ayant son siège à 4890 Elsaute (Thimister-Clermont), Verte Voie, 22, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0756935540, représentée par Monsieur SPIRLET Félix Luc Jean Pierre, né à Verviers, le vingt-huit février mille neuf cent quatre-vingt-neuf, inscrit au registre national des personnes physiques sous le numéro 890228-271.93, domicilié à 4890 Thimister-Clermont, Verte Voie, 22.

4. La société à responsabilité limitée "LSM", dont le siège social est situé à 4651 Herve, rue de Verviers, 73, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0757905837, représentée par Monsieur SPIRLET Luc Etienne Albert Justin, né à Verviers, le onze novembre mille neuf cent cinquante-six, inscrit au registre national des personnes physiques sous le numéro 561111-257.84, domicilié à 4651 Herve, rue de Verviers, 73.

Les administrateurs sont ici présents et acceptent leur mandat.

Chaque mandat sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

IV. Commissaire

Compte tenu des critères légaux, la comparante décide de procéder actuellement à la nomination d'un commissaire : Cabinet "HEYNEN, NYSSSEN & Cie", Réviseurs d'entreprises, rue du Parc, 69A à 4020 LIEGE, représentée par Madame Virginie CAMBRON et Monsieur Didier NYSSSEN. Mandat pour une durée de 3 ans jusqu'à l'AG de 2027. Les honoraires seront décidés par l'Assemblée Générale.

V. Reprise des engagements pris au nom de la société en formation

Tous les engagements ainsi que les obligations qui en résultent, et toutes les activités entreprises depuis le 1er janvier 2024 par la comparante ou au nom et pour compte de la société en formation sont repris par la société présentement constituée, par décision de l'organe d'administration qui sortira ses effets à compter de l'acquisition par la société de sa personnalité juridique.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

VI. Pouvoirs

Chaque administrateur, ou toute autre personne désignée par lui, est désigné en qualité de mandataire ad hoc de la société, afin de disposer des fonds, de signer tous documents et de procéder aux formalités requises auprès de l'administration de la tva ou en vue de l'inscription à la Banque carrefour des Entreprises.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

Immédiatement après, le conseil d'administration tout juste constitué s'est réuni pour procéder à la nomination d'un président et d'un administrateur-délégué, comme suit :

« B.CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'instant, le conseil d'administration étant constitué, celui-ci déclare se réunir en vue de procéder à la nomination du président et de l'administrateur délégué.

A l'unanimité, le conseil décide :

- d'appeler à la fonction de président la société à responsabilité limitée "LSM", dont le siège social est situé à 4651 Herve, rue de Verviers, 73, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0757905837, représentée par Monsieur SPIRLET Luc, prénommé.

Ici présente et qui accepte.

- d'appeler à la fonction d'administrateur délégué : la société à responsabilité limitée "LSM", précitée, représentée par Monsieur SPIRLET Luc, prénommé.

Ici présente et qui accepte.

Les mandats sont gratuits. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault DENOTTE, Notaire

Déposés en même temps : expédition conforme de l'acte constitutif – statuts initiaux